INSTITUT QUÉBÉCOIS du cinéma

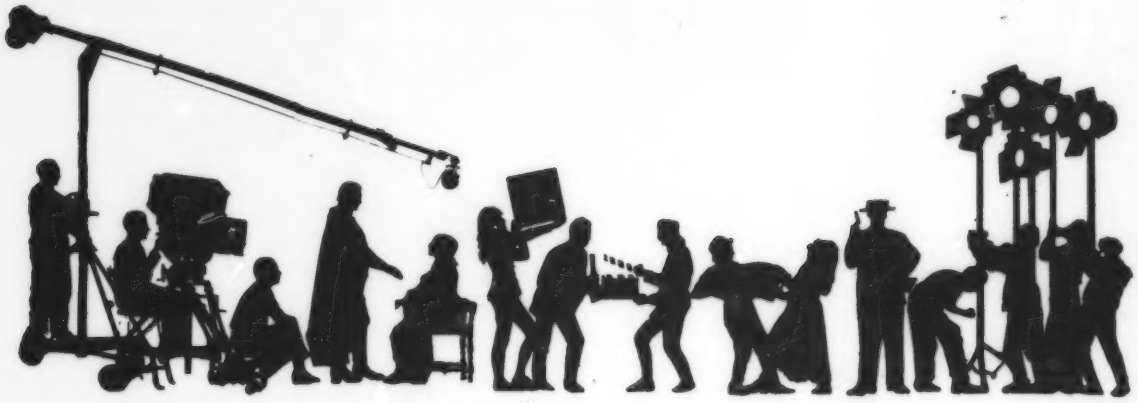

RAPPORT ANNUEL

1990 / 1991

Ding et Dong le film
de Alain Chartrand

INSTITUT
QUÉBÉCOIS
du cinéma

L'Institut québécois du cinéma est le lieu de concertation permanente du milieu cinématographique au Québec. L'Institut a la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les Orientations en matière de cinéma, le Plan d'aide financière et les Programmes proposés par la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre "contrôle et surveillance du cinéma" de la Loi sur le cinéma. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

Juillet 1991

Dépôt légal 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Institut québécois du cinéma
80, rue de Brésoles
Montréal (Québec) H2Y 1V5

Téléphone : (514) 288-7655
Télécopieur : (514) 288-7289
Télex : 055-62171 mtl (ext. 811)

Cargo
de François Girard

Le 31 juillet 1991

Madame Liza Frulla-Hébert
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'année budgétaire 1990-1991, relatif aux activités de l'Institut québécois du cinéma.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

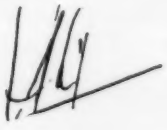

André Link

Sommaire

5
MESSAGE DU PRÉSIDENT

6
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

6
LE PERSONNEL

7
RAPPORT D'ACTIVITÉS

12
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Simon les nuages
de Roger Cantin

À la Fin d'un Mandat

André Link,
président

Au moment de publier ce rapport, mes collègues et moi en arrivons à la fin de notre mandat de trois ans en qualité de membres de l'Institut québécois du cinéma.

Avant d'être nommés au conseil d'administration, sans doute n'avions-nous, comme beaucoup de personnes dans l'industrie, qu'une idée générale de ce que nous pouvions y accomplir.

Dès le début, nous avons rapidement constaté que nous formions, en quelque sorte, comme certains l'ont fait remarquer, les états généraux permanents de la profession. Bien sûr, nous avons accepté ces nominations en qualité de représentants de nos secteurs respectifs. Peut-être n'est-il pas exagéré de dire que nous sommes arrivés portant le drapeau de notre activité professionnelle. Sans avoir oublié ou renié ces appartenances, les situations nous ont vite conduits à les transcender et à nous faire les porte-parole d'une réalité plus vaste et parfois difficilement mesurable, soit celle du milieu professionnel du cinéma et puis de la production télévisuelle indépendante. L'évolution de notre industrie nous a poussés à élargir notre champ de vision et à mettre en évidence, parmi nous, cet autre aspect de notre représentativité.

Dans le prolongement de la concertation permanente qui se réalise au sein d'une équipe comme la nôtre, nous avons reconnu le sérieux avec lequel il nous fallait mettre au point nos avis à la Ministre des Affaires culturelles. La fonction conseil, quand elle est considérée, engage à une responsabilité que seule la crédibilité de nos avis peut garantir.

Les réunions, les rapports, les mémoires, les avis, tout cela nous a apporté bien des satisfactions et quelques déceptions. L'Institut possède un potentiel de relations et de réalisations que nous avons exploré autant que possible. Les gens qui ont défini la personnalité de l'organisation lors de sa transformation en 1984 en ont fait une structure simple, non bureaucratisée, à l'image de la profession. Toutefois, nous avons dû constater, à l'occasion, que nous poussions nos ressources à leur limite et qu'il en manquait encore pour répondre à l'essentiel. Sans prêcher l'abondance en période d'austérité, je crois que des ajustements sont requis.

Les projets en réserve sont nombreux et les voies d'intervention sont larges et clairement identifiées. Pour peu que la profession continue à se reconnaître en lui et à en faire un moyen de son action concertée, pour peu que la Ministre des Affaires culturelles voit en lui un véritable conseiller comme c'est le cas présentement, l'avenir de l'Institut aura de quoi motiver l'équipe qui prendra la relève.

Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur bonne humeur tout au long de ce mandat. À ceux et celles qui pourraient bien le voir renouveler, mes meilleurs encouragements. Je tiens aussi à remercier le personnel qui a démontré fidélité et dévouement depuis bientôt trois ans. Les rapports d'activités que nous avons déposés depuis notre entrée en poste témoignent de leurs efforts.

En terminant, je veux saluer tous les porte-parole de l'ensemble de la profession qui se sont présentés à nous ou qui ont répondu à nos invitations et qui, ce faisant, nous auront permis de transformer une idée aussi généreuse que la concertation en une réalité que l'Institut incarne bien.

Les Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Québécois du Cinéma

	Secteur représenté
Monsieur André Link, président	les distributeurs
Monsieur Roger Frappier, vice-président	les producteurs
Madame Hélène Lauzon, trésorière	les industries techniques
Madame Paule Baillargeon	les interprètes
Monsieur Jean-Daniel Lafond	les réalisateurs
Madame Sylvie Lalande	la télévision*
Monsieur André Pâquet	la coopération francophone internationale*
Monsieur Jacques Patry	les exploitants
Madame Louise Pelletier	les scénaristes
Madame Sylvie Sauriol	les commerçants au détail de matériel vidéo*
Vacant	les techniciens

La composition du conseil
est déterminée par les articles
18, 19, 20 de la Loi sur le cinéma

* *champs d'intérêt prioritaires*

Le Personnel

Monsieur Bernard Boucher, secrétaire général
Madame Marielle Audet, secrétaire
Madame Muriel Kearney, chargée de projets (jusqu'en octobre)
Monsieur Jean Hamel, chargé de projets (jusqu'en février)
Madame Andrée Letendre, chargée de projets (depuis novembre)

La Fille du Maquignon de Mazoux

Rapport d'Activités

En 1990-1991, l'Institut québécois du cinéma a poursuivi son travail selon le rythme soutenu qu'il a maintenu depuis quelques années. Avec le recul, chacune d'elle présente une dominante et cette fois-ci ce fut la concertation.

Depuis sa transformation en 1984, l'Institut s'est fixé pour objectif de contribuer à l'harmonisation des relations entre les secteurs de la profession cinématographique et de la production télévisuelle indépendante. Après avoir progressivement établi les assises de cette harmonisation, l'Institut est maintenant, plus que jamais, le lieu de concertation permanent du milieu. Les professionnels dans leur ensemble en tirent des avantages et la défense de leurs intérêts se fait avec une cohésion plus grande. Le cinéma et la télévision sont des mondes de plus en plus interdépendants et cela se reflète dans nos travaux. Il s'agit d'un phénomène qui pourrait transformer quelque peu la nature de nos actions lorsque le gouvernement établira, nous le recommandons, une politique intégrée du cinéma et de la télévision.

Vincent et moi
de Michael Rubbo

Nos Mandats

Concertation

Pour l'Institut, la concertation ne signifie en rien le nivellement des intérêts particuliers des secteurs et la recherche d'une unanimité de façade. Il existe plusieurs points de convergence inexplorés entre les différents partenaires que nous nous efforçons de cultiver dans une communication continue.

Parmi les activités que nous avons réalisées à cet égard en 1990-1991, notons en premier lieu l'association établie avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision et l'École des hautes études commerciales (HEC) qui aura permis la tenue d'*Action Vision*, le programme d'ateliers-conférences sur la mise en marché de la télévision et du cinéma québécois.

Tout au long de l'année, l'Institut a accueilli dans ses locaux le secrétariat permanent de l'INIS (Institut national de l'image et du son) qui a procédé à l'élaboration de sa proposition en vue de doter le Québec d'une école supérieure de formation.

Dans le prolongement des travaux entrepris l'année dernière, nous avons collaboré avec le Bureau de la statistique et la Régie du cinéma à des consultations des secteurs de la distribution et de l'exploitation en vue d'établir une publication régulière sur les résultats des films en salles. L'unanimité a été faite autour d'un projet dont il ne reste plus qu'à espérer qu'il sera financé.

Il existe un lien étroit entre le produit du travail des industries techniques et celui des propriétaires de salles. Toutefois, les uns et les autres n'entretiennent pas nécessairement de relations qui permettraient de confronter leurs griefs sur les misères qui accompagnent parfois les copies de films. L'Institut a favorisé une prise de contact qui aura conduit à un projet conjoint sur l'évaluation de la qualité technique et acoustique des salles, y incluant celles des industries techniques, sur l'ensemble du territoire.,

Dans une optique de concertation, l'Institut a accepté deux invitations à participer à des tables-rondes ; une première à l'occasion du colloque organisé par la Fédération professionnelle des réalisateurs et réalisatrices de cinéma et de télévision du Québec sur le thème *Produire en français ou en anglais ?* La deuxième réunissait des porte-parole de divers secteurs avec des membres du Caucus Canadien du Cinéma et de la Vidéo Indépendant sur la place des cinéastes anglophones dans la profession et leur possibilité de faire des films ici.

De concert avec l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), les HEC et Vues d'Afrique, l'Institut a élaboré un programme de stages en entreprise pour la formation de producteurs africains. Vu la faiblesse du secteur privé indépendant en Afrique, cette formule de coopération offrirait à la fois une réponse à leurs besoins et l'occasion d'un rapprochement entre nos cultures désormais réunies dans l'Espace francophone.

Au sujet de cet espace de coopération, l'Institut a poursuivi ses activités au Bureau de liaison du cinéma de l'Espace francophone au sein duquel

nous sommes actifs depuis sa création en 1987. Le Bureau, qui représente les intérêts des professionnels du cinéma auprès des autorités de la Francophonie tout en favorisant la concertation entre ses membres, a été étroitement associé à la *Conférence des ministres de la Culture des pays francophones* tenue à Liège en Belgique en novembre 1990. Les résultats de la Conférence sont un encouragement considérable pour le cinéma, car les ministres ont accepté le principe de la création d'un fonds multilatéral de soutien à la coproduction et à la diffusion. Le Bureau tiendra son assemblée générale à l'occasion du Festival de Namur en octobre prochain.

Perfectly Normal
de Yves Simoneau

Dans une perspective à la fois nationale et internationale, l'Institut s'est impliqué dans le déroulement du *Colloque cinéastes africains, droits de la personne et développement* organisé par Vues d'Afrique en avril.

Pour une quatrième année d'affilée, nous nous sommes associé à la présence des professionnels québécois lors du Festival international du film francophone de Namur.

À la fois à cause de ses préoccupations internationales et de sa présence au sein du Bureau, l'Institut a participé en novembre au *Colloque sur le marché audiovisuel* à l'occasion des Journées cinématographiques de Carthage. Cela aura aussi permis d'évaluer la nature du marché tunisien et plus généralement maghrébin. Nous avons assisté aux activités commémorant le vingtième anniversaire de création de la FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) avec laquelle nous entretenons des relations amicales depuis quelques années.

Lors du FESPACO (Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou) tenu en février 1991, la FEPACI a organisé les *Journées du Partenariat* auxquelles nous avons été étroitement associé. Ces deuxièmes Journées réunissaient une centaine de personnes de plusieurs pays africains et occidentaux afin d'examiner l'avancement de divers projets en faveur du cinéma et de la télévision en Afrique. Le secrétaire général de l'Institut a dirigé le déroulement des travaux de cet événement.
À travers cet éventail d'activités, l'Institut aura aussi accompli des tâches découlant d'une de ses principales raisons d'être, la concertation.

Conseil

L'Institut a, en corollaire de son mandat de concertation, pour fonction de conseiller la Ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma.

Révision de la Loi sur le cinéma

La ministre des Affaires culturelles, Madame Liza Frulla-Hébert, a poursuivi la révision de la Loi sur le cinéma en lui donnant un rythme qui devait conduire à son adoption avant la clôture de la session en juin. Les travaux préliminaires auront été nombreux. Au cours de l'année dernière, l'Institut avait déposé des avis sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de la révision comme le classement ou la disponibilité des version françaises des films.

À chacune des étapes, l'Institut aura été invité à transmettre à la Ministre sa position sur le processus ou les changements envisagés. Des rencontres ont aussi eu lieu entre la Ministre et les membres de l'Institut afin de partager des points de vue sur les enjeux de la révision de la loi.

Love-moi
de Marcel Simard

Le français à l'écran

La Ministre des Affaires culturelles a confié à l'Institut le mandat d'effectuer le «monitoring» de la place occupée par les films présentés en langue française sur le grand écran.

C'est ainsi que les rapports d'analyse sur *Les films visés* et *Le marché* ainsi qu'un avis sur *La situation du français à l'écran et l'avenir de l'article 83* ont été rendus publics en août. Depuis que nous avons entrepris des travaux sur ce thème en 1988, nous avons répondu très régulièrement à des demandes de renseignement de la part de professionnels du cinéma et de la télévision, de journalistes ou encore de chercheurs.

Pendant l'année qui s'achève, les conditions ont été mises en place afin que nous soyons en mesure de présenter rapidement au début de la prochaine année d'activités l'état de la situation en 1990.

Rafales
de André Mélançon

Plan d'aide et Programmes de la Sogic

L'Institut est invité annuellement à fournir à la Ministre des Affaires culturelles un avis sur le *Plan d'aide* et les *Programmes* de la Société générale des industries culturelles. Cette opération est une illustration du corollaire dont il est question plus haut, car elle permet au milieu professionnel de jouer un rôle conseil eu égard à ce qui, de l'intervention gouvernementale, le touche plus immédiatement, à savoir les *Programmes*. En décembre 1990, l'Institut fournissait un avis sur les *Programmes d'aide aux jeunes créateurs du cinéma et de la télévision.*

Dans notre avis, transmis au printemps, sur l'ensemble des programmes d'aide au cinéma et à la télévision, nous avons porté attention à la continuité dans les critères et les conditions d'admissibilité, l'instauration d'une formule d'évaluation et de publication de bilan ainsi qu'à l'introduction du principe d'équité hommes/femmes dans la gestion des programmes. Une rencontre avec la Sogic aura été l'occasion d'examiner les programmes proposés.

Avis

Comme il est autorisé à le faire, l'Institut transmet, quand il le juge utile, des avis à la Ministre sur l'une ou l'autre question d'intérêt pour notre cinéma. Notons en particulier, en 1990-1991, un avis sur la taxation et le cinéma où nous avons voulu démontrer les risques qu'une trop grande taxation ferait courir à toute l'industrie, à commencer par l'exploitation. L'Institut est aussi intervenu afin de recommander la transformation des mesures fiscales de soutien à l'industrie cinématographique et télévisuelle en un crédit d'impôt remboursable.

Orientations en matière de cinéma

Rappelons d'abord que l'Institut avait fourni, au cours de l'année dernière, des orientations triennales établies par suite d'une consultation de la profession. Organisée autour de huit orientations et d'une trentaine de recommandations, la proposition constitue le point de référence pour les prises de position de l'Institut.

Dans cet ordre d'idée, nous avons proposé à l'automne à la Ministre des Affaires culturelles des orientations annuelles en fonction des *Plan d'aide* et *Programmes* de la Sogic.

Une balle
dans la tête
de Attila Bertalan

Recherche

Plusieurs de nos interlocuteurs identifient l'Institut en référence à ses travaux de recherche. Comme nous venons de le voir, cela s'inscrit dans un éventail d'activités, mais force est de reconnaître que les recherches sont les éléments d'une présence et d'une visibilité plus sensible sur la place publique. La conservation de notre patrimoine cinématographique et télévisuel constitue une tâche immense partagée entre de nombreux organismes. La situation des politiques et des pratiques en vigueur inquiétait les membres de la SARDeC. Après avoir été sensibilisé au problème par cette association, l'Institut a effectué une recherche et a déposé en février 1991 un rapport intitulé *L'Archivage des documents audio-visuels québécois.*

L'année qui se termine aura aussi été l'occasion de mettre en chantier des travaux plus longs qui connaîtront leur accomplissement au cours de la prochaine année.

Une première recherche a été mise en route en vue d'établir un portrait de la situation de l'éducation cinématographique, tant en milieu scolaire qu'auprès du public en général. Les éléments utiles à l'analyse de l'environnement ont été réunis, des sondages auprès des principaux milieux ont été réalisés.

En collaboration avec le Centre de recherche cinéma/réception (CRCR) rattaché à l'Université de Montréal, l'Institut a effectué une enquête sur la réception des films québécois en France. Selon le partage des tâches établi, nous avons pris en charge l'étude de la perception et des attentes des milieux professionnels. Encore là, des sondages ont été effectués auprès des distributeurs de films et des éditeurs vidéo ainsi que des entrevues auprès de responsables d'entreprises de distribution, de télédiffuseurs et de sociétés publiques.

Pas de répit pour Mélanie de Jean Beaudry

Une autre recherche a été réalisée, celle-là sur la production indépendante. Il s'agit d'un secteur plutôt méconnu et marginalisé qui est celui des productions à petits budgets dans un contexte où le réalisateur a le contrôle éditorial complet de son projet. Autrefois dénommé artisanal, ce volet de notre activité cinématographique est un lieu de création dont nous avons voulu comprendre les tenants et les aboutissants. Le rapport sera publié à l'automne.

La recherche occupe une place importante dans notre programme de travail bien que nous nous limitions, car les thèmes portés à notre attention ou issus de nos activités sont nombreux. Il y a là des besoins pour lesquels il faudrait trouver des moyens supplémentaires.

Audiences publiques

Vers la fin de la dernière année d'activités, l'Institut tenait des audiences publiques sur le classement des films et sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public. Les travaux des comités mandatés pour ce faire se sont poursuivis et en mai, nous avons soumis à la Ministre des Affaires culturelles et par la suite rendu publics les rapports et les recommandations en découlant. Ce sont ces recommandations qui ont été intégrées aux travaux sur la révision de la loi. Plus tard au cours de l'année, nous avons effectué une évaluation approfondie de cette opération, la première pour l'Institut, et elle fait l'objet d'un rapport mis à la disposition de nos collaborateurs.

Princes in Exile de Giles Walker

Les Autres Dossiers

À ce que nous venons de résumer, s'ajoutent d'autres activités qui font partie de la vie régulière d'un organisme comme le nôtre et qui découlent d'une façon ou d'une autre de ses fonctions. À l'invitation de Moitié-moitié, un groupe préoccupé par la place accordée aux femmes dans l'industrie, l'Institut a soutenu une participation québécoise sous forme d'une article publié dans *Nouvelle approche, l'avenir des femmes dans l'industrie du cinéma et de la télévision au Canada* à l'initiative de Women in Film, un organisme torontois.

En janvier, la Ministre créait un Groupe-conseil sur la politique culturelle du Québec dans le but que celui-ci élabore une proposition de politique de la culture et des arts. Le rapport de ce groupe, après avoir été déposé à l'Assemblée nationale, fera l'objet d'une commission parlementaire à l'automne. Le secrétaire général de l'Institut a été invité à faire partie du Groupe-conseil.

L'Institut n'a pas toujours toutes les ressources pour réaliser dans les délais souhaités tous les projets qu'il

met de l'avant. Au cours de l'année, nous avons effectué une première réflexion sur le rôle de l'Institut eu égard à la coopération internationale. Rappelons que la coopération francophone est un des trois champs d'intérêt prioritaires depuis deux ans. Un bilan des dernières années a été dressé et un examen des principales voies d'action a été fait.

La création et l'innovation sont reconnus pour être aux industries culturelles ce que sont la recherche et le développement aux autres industries. Dans la foulée du *Portrait économique du cinéma et de la production télévisuelle* que nous avons publié l'année dernière, nous avons entrepris d'examiner qu'elles seraient les manières de renforcer les activités entourant la scénarisation et le développement de projets afin d'élargir les assises créatrices de notre industrie. Des activités que nous comptons terminer au cours de la prochaine année.
En plus des festivals déjà énumérés, nous avons été présent au Festival des films du monde, au Carrousel du film de Rimouski, au Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal, aux Rendez-vous du cinéma québécois, aux Journées du cinéma africain ainsi qu'au Festival international du film de Québec. L'Institut a aussi été l'hôte du Festival international de films et de vidéos de femmes de Montréal et de ses invités à un déjeuner-causerie.

Nous avons poursuivi la publication de notre bulletin d'information trimestriel, *Nouvelles de l'Institut.*

Une histoire inventée de André Forcier

Conclusion

L'Institut est une organisation légère qui, à partir de ses fonctions qui le placent dans la charnière des relations entre la profession et le gouvernement, génère des projets de toutes sortes. Nous avons déjà fait remarquer que ses responsabilités et ses ressources le prédisposent à une discrétion qui l'éloigne des gestes spectaculaires. Il n'en demeure pas moins que les attentes à son endroit se sont accrues, que les tâches se sont additionnées vu les potentialités de son mandat. De l'idéation à la conciliation, de l'organisation à la pression en passant par les services et l'information, les interlocuteurs sont toujours plus nombreux à recourir à l'Institut. Toutefois, le gonflement du volume des activités l'a amené à une utilisation telle de ses ressources que le moment semble venu, sans redéfinir l'organisation, de se pencher sur un nouveau cycle de son évolution.

New York doré de Suzanne Guy

La liberté d'une statue de Olivier Asselin

Moody Beach de Richard Roy

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1991 ainsi que l'état des revenus et dépenses et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut au 31mars 1991, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

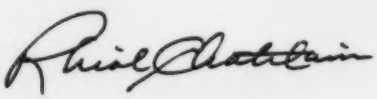

Rhéal Chatelain, f.c.a.

Québec, le 7 juin 1991

Revenus et Dépenses et Déficit de l'Exercice Terminé le 31 Mars 1991

Dépenses	1991	1990
Traitements et avantages sociaux	182 107$	170 960$
Honoraires professionnels	34 299	104 890
Déplacements	14 916	7 659
Communication et publicité	21 540	21 293
Loyers, entretien et assurances	41 415	39 294
Taxes et permis	4 193	4 167
Location de mobilier et d'équipement	6 768	5 813
Déplacements et autres frais des membres	4 382	3 041
Fournitures, impressions et approvisionnements	21 643	21 753
Amortissement des immobilisations	4 010	10 284
Intérêts et frais bancaires	1 604	2 027
	336 877	391 181
Revenus		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	10 115	7 698
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	326 762	383 483
SUBVENTIONS (note 3)	324 203	383 154
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	2 559	329
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 206	1 535
(DÉFICIT) EXCÉDENT À LA FIN	(1 353)$	1 206$

BILAN
AU 31 MARS 1991

ACTIF	1991	1990
À court terme		
Encaisse	29 520 $	- $
Débiteurs	4 896	25 969
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	-	7 500
Frais payés d'avance	1 021	565
	35 437	34 034
Immobilisations (note 4)	19 068	15 569
	54 505 $	49 603 $

PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	- $	2 459 $
Emprunt bancaire	-	15 000
Créditeurs et frais courus	28 908	26 335
Subventions reportées (note 3)	26 950	4 603
	55 858	48 397
(DÉFICIT) EXCÉDENT	(1 353)	1 206
	54 505 $	49 603 $
ENGAGEMENTS (note 5)		

POUR L'INSTITUT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1991

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1 et modifications).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller la ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20%
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %

3. SUBVENTIONS

	1991	1990
Gouvernement du Québec :		
Fonctionnement	301 600 $	291 200 $
Recherche sur l'éducation cinématographique	26 800	-
Recherche sur la production indépendante	12 000	-
Recherche sur la réception des films québécois et des coproductions franco-québécoises sur le marché français	4 600	-
Stage pour cadre de la Fédération panafricaine des cinéastes	1 550	-
Audiences publiques	-	23 300
Étude sur la vidéocassette	-	15 000
	346 550	329 500

À ajouter:	1991	1990
Subventions reportées au début de l'exercice		
Gouvernement du Québec :		
Audiences publiques	4 603	-
Étude sur l'économie du cinéma	-	33 000
Groupe de travail sur les salles de cinéma	-	10 257
Société générale des industries culturelles :		
Étude sur l'économie du cinéma	-	15 000
	4 603	58 257
	351 153	387 757
À déduire :		
Subventions reportées à la fin de l'exercice		
Gouvernement du Québec :		
Recherche sur l'éducation cinématographique	16 000	-
Recherche sur la production indépendante	8 000	-
Recherche sur la réception des films québécois et des coproductions franco-québécoises sur le marché français	1 400	-
Stage pour cadre de la Fédération Panafricaine des cinéastes	1 550	-
Audiences publiques	-	4 603
	26 950	4 603
	324 203 $	383 154 $

4. Immobilisations

	1991			1990
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	31 157 $	22 196 $	8 961 $	11 201 $
Équipement informatique	34 058	23 951	10 107	4 368
	65 215 $	46 147 $	19 068 $	15 569 $

5. Engagements

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 1998 pour des locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1991 concernant ces baux s'élève à 36 412 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1992	36 825 $
1993	38 505
1994	6 305
1995	2 713
1996	1 515
1997 et subséquemment	3 789
	89 652 $